

PARIS,
LE 14 AVRIL 2020

CONTACT
Caroline Cordier
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.cordier@hceres.fr

VAGUE B : LE CALENDRIER DES ÉVALUATIONS EST AMÉNAGÉ SUR 2 ANS

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire, le Hcéres a décidé, en concertation avec le Mesri¹ et le Ministère de la culture et après consultation des organismes de recherche et de la CPU, de réaménager sur 2 ans le calendrier des évaluations de la campagne 2020-2021 (vague B). Les modalités de cet aménagement seront très prochainement définies en concertation avec les tutelles et les parties prenantes de l'évaluation.

Face à des conditions de sortie de confinement encore incertaines, le Hcéres a souhaité mettre en œuvre les dispositions garantissant l'égalité de traitement et le respect des procédures d'évaluation. Décidé par le comité de direction, après avis de l'ensemble des parties prenantes, un aménagement du calendrier des évaluations de la vague B a paru d'autant plus souhaitable qu'il assouplit les contraintes des établissements concernés et des équipes du Haut Conseil.

Le Hcéres définira très prochainement, dans le cadre d'un groupe de travail auquel participeront les parties prenantes, le nouveau calendrier d'évaluation et il examinera ses conséquences sur les campagnes suivantes.

Pour permettre la mise en place de ce dispositif, le Mesri a accepté de prolonger d'un an la validité des contrats des établissements et l'accréditation de leurs formations.

Cette reconfiguration profonde du calendrier de la vague B prolonge la récente décision d'accorder un délai plus long aux établissements de cette vague pour la préparation et le dépôt de leurs dossiers d'autoévaluation².

Dans cette situation exceptionnelle, le Hcéres entend offrir aux établissements de la vague B, les meilleures conditions possibles pour leur évaluation. Le Haut Conseil sera attentif aux situations particulières de chacun d'entre eux, qu'il accompagnera individuellement.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

EN SAVOIR PLUS

➤ **Qu'évalue le Hcéres dans le cadre de la vague B ?**

Retrouvez sur le site web du Hcéres, au sein d'un espace dédié à la prochaine vague B, [la liste prévisionnelle des évaluations](#) pour cette campagne.

➤ **Une page dédiée Covid-19 sur le web du Hcéres**

Accessible dès la page d'accueil, [la page « Covid-19 »](#), présente l'ensemble des dispositions prises par le Codir, concernant notamment la poursuite des évaluations. Dans cet espace, sont reprises les dispositions présentées par courrier aux établissements concernés.

¹ Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

² Cf. les dispositions du 30 mars 2020 détaillées sur la [page dédiée Covid-19](#) sur le site web du Hcéres